



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 19 OCTOBRE 2021**



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DU
19 OCTOBRE 2021**

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Marianne Aebischer.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général et j'espère que malgré la météo mitigée, vous aurez passé un bon été.

Je dois malheureusement me répéter, mais cette fois encore il n'y aura pas d'apéritif de fin de séance. Il aurait fallu exiger le pass sanitaire ».

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de M. Diego Frieden, conseiller communal, de M. Laurent Wolfer, secrétaire communal, de Mme Martine Roulin et M. Didier Pauchard, membres du Mouvement Arc-en-Ciel, de M. Dominique Corpataux membre du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, de Mme Solange Berset, Mme Christel Grandjean et Mme Greetje Maertens, du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 24 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 13.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 24 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 28 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 19 octobre 2021 à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux
MASQUE OBLIGATOIRE**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22.06.2021
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : position des autorités communales suite au vote consultatif
4. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations
5. Décompte final du crédit accordé pour le collecteur d'eaux usées de La Rosière (*message 109*)
6. Décompte final du crédit accordé pour la réfection des chemins d'améliorations foncières (AF) de la commune de Belfaux (*message 110*)
7. Rectificatif du message 102 concernant le décompte final des crédits accordés pour l'adduction d'eau et l'épuration des Epinettes à la route de Corminboeuf (*message 111*)
8. Demande de crédit d'investissement pour la réfection du Chemin des écoliers (*message 112*)
9. Commission d'aménagement, élection d'un membre en remplacement de Mme M. Angéloz Burns
10. Révision partielle du règlement du Conseil général, approbation (*message 3 du bureau*)
11. Propositions
12. Questions
13. Divers

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente


Marianne Aebischer



La Secrétaire


Véronique Christian

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 juin 2021

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 juin dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 juin 2021 est approuvé à l'unanimité par 24 voix.

Avant de passer au point 2 et pour se conformer au procès-verbal du 23 mars 2021, la Présidente rappelle que dans l'attente du règlement validé par la direction cantonale compétente, l'article 9 du règlement du Conseil général prévoit que « toute décision du Conseil général ou de son bureau peut, dans les 30 jours suivant l'assemblée, faire l'objet d'un recours et non pas dans les 30 jours dès la fin du délai de rédaction du procès-verbal ».

Ce sujet sera repris au point 10 de l'ordre du jour.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

- Le groupe PDC Belfaux-Futuro a, lors de son assemblée générale du 09.10.2021, changé son nom en « Le Centre Belfaux-Futuro ».
- Un courrier a été adressé le 31 août 2021 à M. le Préfet au sujet de l'enquête administrative dans le cadre de l'affaire de l'ancien boursier communal. La Présidente donne lecture de la réponse du 15 septembre 2021. Elle cite :

« Renseignements pris auprès de l'enquêteur désigné par l'ordonnance d'ouverture d'enquête du 20 septembre 2019, je suis en mesure de vous informer que l'instruction de l'enquête administrative est entrée dans sa phase finale et que le rapport provisoire est en cours de rédaction. Conformément à l'art. 73f RELCo (Règlement d'exécution de la loi sur les communes), ce rapport sera ensuite mis en consultation pour une durée de 20 jours ».

- Le prochain Conseil général aura lieu le mardi 14 décembre 2021.
- Le bureau fait une remarque au sujet des messages reçus qui comportaient des imprécisions. Le bureau souhaite un meilleur contrôle avant l'envoi de ces messages, mais est persuadé qu'une fois que le système de contrôle interne sera fonctionnel, tout rentrera dans l'ordre.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique prend la parole :

PERSONNEL COMMUNAL

« Nous vous informons que notre apprentie, Mme Allison Bapst, a brillamment réussi ses examens et sa maturité professionnelle. Nous lui avons organisé une pause-café élargie pour la féliciter et nous lui souhaitons bonne chance pour son avenir professionnel.

Autre succès : Mme Isabel Bersier, notre Administratrice des Finances, qui a elle aussi brillamment réussi son Certificat de Cadre en Administration publique, module Finances publiques avec la note de 5,3. Bravo à elle !

Cette année, nous n'avons pas trouvé d'apprenti mais nous avons engagé 2 stagiaires pré-HEG qui complètent notre administration et qui ont rapidement su trouver leur place et amener leur

dynamisme et leur bonne humeur au sein de l'équipe. Il s'agit de Mme Cyndie Kaniama et de M. Théo Huguet, que vous avez peut-être déjà pu rencontrer à l'administration ou lors de l'inauguration, vendredi ».

Mme Frésard donne lecture des informations de M. **Diego Frieden** :

EOLIENNES

« Comme vous avez certainement pu le lire dans la presse, les communes de Vuisternens-devant-Romont ainsi que notre voisine La Sonnaz ont demandé un avis de droit concernant le volet éolien du Plan directeur cantonal approuvé en 2019. Sur la base de cet avis de droit, ces deux communes ont donc demandé une révision du volet éolien, qui concerne l'ensemble des sites éoliens retenus dans notre canton. Le Conseil communal n'avait pas été informé par La Sonnaz et Vuisternens de l'établissement de cet avis de droit. Nous étudions donc ces documents et leurs conclusions. D'autre part, cela n'affecte pas la démarche que nous menons conjointement avec les communes de Courtepin et de Misery-Courtion en vue du vote consultatif du printemps prochain. Nous attendons la réponse du Conseil d'Etat à notre demande d'organiser, financer et coordonner l'étude des vents, condition à la tenue du vote consultatif dans nos trois communes. En cas de refus, il n'y aura aucune démarche supplémentaire de notre part en lien avec l'éolien ».

M. **Gabriel Litzistorf**, conseiller communal prend la parole :

CHEMIN DU JORDIL

« Suite à la 4ème inondation de la villa de la Famille Carrard, l'ECAB leur a donné l'ordre d'effectuer des travaux en urgence sous peine de ne plus payer pour les dégâts.

Le propriétaire, l'ECAB et la commune, en collaboration avec un bureau de géologues, se sont mis d'accord sur les solutions suivantes afin d'éviter de nouvelles inondations :

- *Une digue est créée en amont de la propriété afin de canaliser l'eau de ruissellement.*
- *Un couloir d'évacuation traverse la route communale puis suit le bord de route sur quelques mètres pour déboucher en aval de la villa.*
- *Le chemin ne permettant pas de recevoir les débits d'eau déviés, il est décidé de le goudronner.*
- *Une réalisation en toit inversé est mise en place afin de canaliser l'eau au centre de la route. Cela permet d'éviter des dégradations aux bords de la route et de récupérer les eaux dans les canalisations et les grilles existantes.*
- *Un tube provisoire est mis en place afin d'anticiper un futur éclairage.*

Le goudronnage est pris en charge par la commune qui est propriétaire de la route. Le reste des travaux sont répartis entre le propriétaire et l'ECAB ».

Mme **Mary-Lise Bapst**, conseillère communale, prend la parole :

COMMISSION SENIOR+

« Comme vous l'avez certainement appris lors de la parution du dernier Flash communal, la Commission Senior+ a dû prendre une nouvelle fois la décision d'annuler la traditionnelle sortie des Aînés de la commune et ceci pour les raisons de restrictions sanitaires encore en vigueur cette année.

Toutefois, pour permettre aux Aînés de se rencontrer et de passer un beau moment sous une autre formule, la Commission Seniors+ a pris l'option d'organiser un Brunch avec animation musicale au Centre paroissial.

Ce dernier a eu lieu le samedi 16 octobre 2021 de 10h à 14h.

86 Seniors étaient au rendez-vous avec un réel plaisir de pouvoir enfin se retrouver dans une jolie ambiance animée par notre musicien M. Jean-Pierre Pürro.

Je profite de l'occasion pour remercier de tout cœur l'équipe de l'intendance ainsi que les 4 membres des Samaritains de Belfaux qui ont consacré un beau samedi ensoleillé pour apporter un peu de joie et réjouir les papilles de nos Aînés, encore merci à tous; travailleurs et participants ».

M. Vincent Schickel, conseiller communal prend la parole :

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

« Concernant le dicastère de l'aménagement, l'approbation de la révision générale du plan d'aménagement local de notre commune vient enfin d'être publiée dans la Feuille Officielle le 1er octobre. Les citoyens ont 30 jours depuis la publication pour faire opposition au Tribunal cantonal. Pour sa part, et en consultation avec la commission d'Aménagement la commune ne compte pas s'opposer aux décisions rendues vu les très faibles marges de manœuvre disponibles et les contraintes imposées par le Plan Directeur Cantonal et le PA4. Nous conseillons à tous les propriétaires de consulter le nouveau PAL qui est disponible sur le site de la commune ».

BATIMENT DE LA PETITE ENFANCE

« Concernant les nouveaux bâtiments de la petite enfance, la séance d'inauguration officielle a eu lieu vendredi dernier et quasiment tous les aménagements extérieurs sont terminés. Il reste encore quelques arbres à planter, dont « l'arbre pour votre enfant », qui seront plantés mi-novembre. Ce délai est dû au fait que les essences d'arbres choisies ne pouvaient pas être plantées avant.

Malheureusement, les caméras de surveillances ne sont toujours pas installées. La commune a soumis dans les temps le dossier mais ce dernier est bloqué depuis le 15 juin au Service de la protection des données. Malgré diverses relances, nous n'espérons aucun retour avant les semaines à venir. Concernant le budget, une bonne partie des postes sont clôturés et les dernières factures arrivent. On est donc confiant de venir avec un coût quasi arrêté du bâtiment lors de la prochaine séance du Conseil général pour le budget 2022 ».

CHEMIN DES ECOLIERS

« Je veux finir par la réfection du Chemin des Ecoliers. Je tiens tout d'abord à remercier à nouveau le Conseil Général pour avoir accepté la demande urgente de principe lors de la dernière séance. Les travaux sont terminés et il ne reste plus que la signalétique de l'interdiction de circuler à reposer ainsi que la mise à ban. Nous avons dû revoir le concept de circulation au vu de la configuration de la parcelle et les ambiguïtés sur le terme « ayant droit ». Suite à une visite avec le SPC sur site, une solution a été trouvée et sera mise en place rapidement. Concernant la demande de crédit, nous aborderons ce point dans le message 112 ».

M. Jean-Pierre Frésard prend la parole et demande le montant de la participation communale concernant les travaux qui ont été entrepris pour la réfection du Chemin du Jordil. **M. Gabriel Litzistorf** lui répond que le montant à charge de la commune s'élève à environ CHF 30'000.00.

3. Fusion du Grand-Fribourg : position des autorités communales suite au vote consultatif

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Syndique et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Le Conseil communal remercie la population d'avoir dit « Oui » le 26 septembre pour continuer à faire partie du processus de Fusion du Grand-Fribourg et de l'avoir ainsi soutenu dans son engagement. Cependant, après réflexions et discussions et compte tenu des résultats et des annonces des autres communes membres, le Conseil communal va faire la demande à l'Assemblée Constitutive de sortir du périmètre. Une Fusion dans ces conditions ne fait, d'après nous, pas sens pour le moment. Nous souhaitons que le Conseil général soutienne cette décision ».

La Présidente remercie Mme Frésard et ouvre la discussion.

Mme **Mireille Meissner**, au nom du Groupe PS, Centre gauche - PCS et Ouverture prend la parole :

« Dimanche 26 septembre, les citoyen.ne.s concerné.e.s par la fusion ont majoritairement refusé la poursuite du processus. Nous regrettons ce choix, après tant de soirées d'information, de rencontres, de travaux préparatoires, d'études, de dépenses. Nous tenons à remercier nos délégués à la Commission constitutive, pour leur travail et leur engagement.

Le projet était-il trop ambitieux ? La population a-t-elle suffisamment été prise en compte ? La seule peur de devoir payer pour les autres a-t-elle primé ? L'esprit de clocher était-il le plus fort ?

Aujourd'hui, notre commune se trouve sur le quai d'un train qui ne passera pas. Nous devons raisonnablement renoncer à la fusion telle que proposée par le projet, mais souhaitons encourager les protagonistes à étudier les raisons de ce refus, et surtout à penser à la collaboration future entre des communes non fusionnées dans le cadre d'un centre régional ou de l'agglomération, autrement ».

La parole n'est plus demandée,

La Présidente clôt la discussion et propose que le Conseil général se rallie à la prise de position du Conseil communal.

Résultat du vote :

Cette proposition est acceptée par 20 oui et 4 abstentions.

4. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard** :

« L'Agglo est en pleine réflexion quant à son avenir. En effet, il y a eu en août dernier l'approbation par le Grand Conseil de la révision générale de la loi sur les agglomérations (LAgg), qui supprime la forme institutionnelle des agglos. De plus, la DIAF a lancé jusqu'au 5 novembre une consultation auprès des communes pour demander s'il faut une adaptation du périmètre fédéral de l'agglomération de Fribourg et s'il faut intégrer/reste dans le périmètre cantonal actuel. Nous suivons activement ces dossiers grâce à nos délégués ».

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

5. Décompte final du crédit accordé pour le collecteur d'eaux usées de La Rosière (message 109)

La Présidente précise que le message 109 a été rectifié et envoyé par courriel aux membres du Conseil général le jeudi 14 octobre et inséré sur le site communal. Elle donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de complément d'information à donner. Il se tient à disposition pour toute question.

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Benjamin Gasser** prend la parole et remercie le Conseil communal pour la transparence de ce message.

La Présidente clôt la discussion et donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière.

« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.

À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la Commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde inférieur de CHF 29'386.25 sur un budget voté de CHF 273'000.00.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet le décompte final au vote.

Résultat du vote :

Le décompte final du crédit accordé pour le collecteur d'eaux usées de La Rosière est accepté à l'unanimité par 24 voix.

6. Décompte final du crédit accordé pour la réfection des chemins d'améliorations foncières (AF) de la commune de Belfaux *(message 110)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de complément d'information à donner. Il se tient à disposition pour toute question.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la Commission financière :

« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.

À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la Commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde inférieur de CHF 630.55 sur un budget voté de CHF 345'000.00. Nous tenons à mentionner que ce montant positif est dû au fait que la Commune a reçu des subventions supérieures de CHF 4'720.00.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général le décompte final.

Résultat du vote

Le décompte final du crédit accordé pour la réfection des chemins d'améliorations foncières (AF) de la commune de Belfaux est accepté à l'unanimité par 24 oui.

7. Rectificatif du message 102 concernant le décompte final des crédits accordés pour l'adduction d'eau et l'épuration des Epinettes à la Route de Corminboeuf *(message 111)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de complément d'information à donner. Il se tient à disposition pour toute question.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière :

« Ce message concerne une correction du message 102.

À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la Commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un solde supérieur de CHF 29'175.80 sur un budget voté de CHF 161'750.00, qui correspond environ au dépassement budgété par la Commune pour le redimensionnement des canalisations. Ce dépassement provient du fait que le signe a été mis en moins dans le message 102 au lieu d'un plus, pour les travaux de surdimensionnement des conduites d'évacuation de CHF 30'000.00. Il y a également une facture supplémentaire de CHF 4'209.90 qui a été rajoutée et n'était pas incluse dans le message 102.

Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.

Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet le rectificatif du décompte final au vote du Conseil général.

Résultat du vote

Le rectificatif du message 102 concernant le décompte final des crédits accordés pour l'adduction d'eau et l'épuration des Epinettes à la Route de Corminboeuf est accepté à l'unanimité par 24 voix.

8. Demande de crédit d'investissement pour la réfection du Chemin des écoliers *(message 112)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de complément d'information à donner. Il se tient à disposition pour toute question.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lit la réaction du Mouvement Arc-en-Ciel au sujet de ce message. Elle cite :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux.

Le Mouvement Arc-en-Ciel tient à faire part de ses préoccupations concernant la gestion de la circulation autour des infrastructures scolaires de Belfaux. Le manque flagrant de vision globale dans ce projet nous pousse à nous demander combien de demandes de crédit seront encore transmises au Conseil Général pour arriver à une situation satisfaisante.

En effet, avec le nouveau bâtiment et le réaménagement de la rue des Ecoliers, la sécurité est maintenant garantie dans cette zone. Cependant, le problème a été déplacé au parking de la halle de sport. Les enseignants et les employés de la crèche doivent se parquer à cet endroit. Il est très régulièrement complet. Il n'y a alors plus de place pour les parents qui viennent chercher leurs enfants à l'école. Certains jours, la situation devient très dangereuse. Les parents tournent en rond dans le parking ou attendent hors des cases, pendant que les enfants arrivent par 2 endroits différents. Les parents ont « l'obligation » de venir déposer leurs enfants à cet endroit mais il n'y a plus de place.

Le Mouvement Arc-en-Ciel regrette la tactique du salami mise en place pour faire face à la situation que les responsables du projet du complexe scolaire de Belfaux n'ont pas su anticiper. Ainsi, alors que la rigueur budgétaire est conseillée unanimement par les organes de révision et la commission financière, le Conseil Général est mis face à une demande de crédit pour financer des travaux qui ont déjà été effectués. De plus, au vu de la situation, il nous semble clair que de prochaines mesures seront nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves sur et autour du parking de la place de gymnastique.

Qu'avez-vous prévu pour solutionner globalement le problème et pourquoi le Conseil Général ne peut-il pas savoir à l'avance ce qu'il en coûtera à la commune ?

Pour le Mouvement Arc-en-Ciel : Martine Roulin et Didier Pauchard »

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Muriel Frésard** répond que le Conseil communal a conscience de ce problème. Tout est mis en place pour éviter les voitures parasites et laisser le parking à disposition des enseignants ou pour faire des déposes.

M. **Vincent Schickel** précise que pour limiter le stationnement des véhicules sur le parking de la halle de gymnastique, une mise à ban sera installée avec une durée limitée de stationnement de 11h00. Il insiste sur le fait que l'installation de places de parc supplémentaires ne résoudra pas le problème. De plus, des places pour les vélos ont été créées, les chemins piétonniers ont été améliorés, des lignes de pédibus ont été mises en place afin de favoriser la mobilité douce.

M. Christophe Thode prend la parole :

« Je parle ici en mon nom propre et à chaud.

1/ Je remarque d'abord le ton dramatisant de votre intervention.

Dramatiser n'a jamais aidé à prendre du recul afin de trouver les solutions.

2/ D'autre part, je ne peux m'empêcher de réagir à l'expression « tactique du salami » utilisée pour qualifier la demande et la décision d'octroyer ce crédit.

Ce terme est inutilement polémique, quasi insultant.

Il sous-entend une volonté manipulatoire de la part des autorités.

Personnellement, je n'y adhère pas.

3/ Votre intervention reproche aux autorités actuelles un manque de vision. Je vous cite : « ... que les responsables du projet du complexe scolaire de Belfaux n'ont pas su anticiper. » (fin de citation).

Je vous rappelle que vous faisiez partie des instances en charge du projet initial.

Je ne me rappelle pas avoir entendu le Mouvement Arc-en-Ciel nous alerter sur la nécessité d'une vision globale pour l'accès au domaine scolaire au cours des années passées, alors que vous occupiez un siège au Conseil communal et que vous formiez un groupe au Conseil général.

Malgré cela, je ne vous en ferais pas le reproche, tant il est facile de donner des leçons après coup.

Nous savons tous que, selon l'adage, « on est plus intelligent après ».

Je vous remercie de votre attention ».

M. Jean-Pierre Frésard a une question concernant la procédure de déroulement de la séance. Il fait remarquer que, pour le message précédent, la Commission financière s'est exprimée en premier alors que pour ce point du tractanda ce sont les partis qui s'expriment en premier.

La Présidente lui répond qu'elle a toujours demandé d'abord aux membres de s'exprimer et avant le vote, elle a donné la parole à la Commission financière.

M. Frésard prend acte et prend la parole au nom du Groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture :

« La première réflexion du Groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture est la suivante : Que reste-t-il à ajouter lorsque le montant d'une demande de crédit est pratiquement déjà dépensé ? Aurait-il été urgent d'attendre un peu ? Tel n'a pas été l'avis du Conseil communal.

Nous n'entrerons pas dans un débat stérile visant à refaire le passé.

Pour ce qui est du futur : un projet réalisé dans l'urgence nécessitera peut-être quelques corrections. Notre principale observation est que la répartition de la circulation automobile et piétonnière ne semble pas très judicieuse. Nous demandons au Conseil communal de prendre au sérieux, le cas échéant, toute remarque en provenance des enseignants ou des parents et de mener une réflexion approfondie si cet aspect devait être revu.

Sur le plan financier, nous prenons note d'une augmentation du crédit de 7.85 % depuis la demande d'accord de principe du Conseil communal. Nous demandons donc au Conseil communal d'analyser précisément le décompte final et d'éviter tout dépassement de ce crédit.

A ce sujet, il convient de mentionner que les travaux les plus coûteux ont été attribués à une entreprise déjà sur place (ce point ne figure ni dans le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil général ni dans le message qui nous est adressé ce soir. Il a pourtant son importance). Cette dernière n'a donc pas dû affronter la pression d'offres concurrentes et a par ailleurs encaissé des montants importants jusqu'ici. Nous demandons au Conseil communal de négocier ces éléments au moment du règlement des soldes de facture.

Ceci dit, le Groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture admet la demande de crédit faite au Conseil général ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière :

Lors de la séance du 22 juin 2021, le Conseil communal avait informé le Conseil général que la commune devait procéder d'urgence à l'aménagement du chemin des Ecoliers.

La commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et considère que le coût de CHF 75'500.00 est supportable financièrement, mais tient à préciser que par rapport au montant préalablement demandé et approuvé de CHF 40'000.00 - 70'000.00 lors de la séance du 22 juin 2021, la demande d'investissement dépasse déjà de CHF 5'500.00 le montant maximal demandé. Nous demandons instamment au Conseil communal de ne pas dépasser cette limite de CHF 75'500.00 vu la situation financière de la commune.

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 75'500.00, même si elle regrette que cet investissement n'ait pas été intégré dans le budget global de l'école.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet la demande de crédit d'investissement au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La demande de crédit d'investissement pour la réfection du Chemin des écoliers est acceptée par 23 oui et 1 abstention.

9. Commission d'aménagement, élection d'un membre en remplacement de Mme M. Angéloz Burns

Par courriel du 12 septembre 2021, Madame Muriel Angéloz Burns a fait part de sa démission de la commission d'aménagement.

La Présidente cite :

« Etant déjà membre de deux autres commissions et du Conseil général, active professionnellement et maman de deux garçons, je ne pourrai pas accorder l'attention et le temps nécessaire à cette tâche ».

La Présidente invite les groupes à présenter leurs candidats. Le Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture présente la candidature de Madame Mireille Meissner.

La Présidente donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** pour sa présentation :

« Le Groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture, propose Madame Mireille Meissner à la commission de l'aménagement.

Mme Meissner est citoyenne de Belfaux depuis 12 ans et engagée au Conseil général depuis la présente législature. Elle a 41 ans et est maman d'une fille de 9 ans.

Juriste à 70% auprès de la Direction de la sécurité et de la justice à Fribourg depuis près de 4 ans, elle est en outre au bénéfice d'une expérience professionnelle d'une quinzaine d'années à l'Etat de Fribourg.

C'est en pratiquant régulièrement la course à pied à travers la commune qu'elle contemple l'aménagement local. Et c'est avec l'envie d'apporter ses compétences qu'elle rejoindrait la commission de l'aménagement.

Nous vous remercions de bien vouloir accepter la candidature de Mireille Meissner à la commission de l'aménagement ».

Election

Madame Meissner étant la seule candidate pour un poste à repourvoir, l'article 151bis du règlement s'applique. Elle est élue tacitement et par acclamation comme membre de la commission d'aménagement, en remplacement de Madame Angéloz Burns.

La Présidente la félicite pour son élection et son dévouement.

10. Révision partielle du règlement du Conseil général, approbation (message 3 du bureau)

La Présidente remercie les membres du groupe de travail d'avoir procédé à la révision qui est soumise à l'approbation du Conseil général.

Elle signale qu'une petite erreur s'est glissée au début du règlement, dans la rubrique « vu : ». En effet, la loi sur les impôts communaux date de 1963 et non pas de 1063.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe en revue le règlement, chapitre par chapitre.

La Présidente ouvre la discussion après chaque chapitre. Aucune remarque n'est formulée.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote la révision du règlement du Conseil général.

Résultat du vote

La révision du règlement du Conseil général est acceptée à l'unanimité par 24 voix.

11. Propositions

Aucune nouvelle proposition n'étant formulée, la Présidente clôt la discussion sur les propositions.

12. Questions

La Présidente précise qu'aucune réponse à des questions ouvertes n'a été transmise avec la convocation.

La Présidente ouvre la discussion.

Nouvelle question

La Présidente donne la parole à Mme **Emilie Corninboeuf** du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture :

Réseau d'eau, pollution - quel est l'état des lieux des mesures en vigueur dans notre commune ?

« La récente pollution de notre réseau de distribution d'eau potable cet été, ainsi que les dernières découvertes, un peu partout dans notre canton de nappe phréatique contenant du chlorothalonil mettent en évidence l'importance à accorder aux ressources de notre commune afin de pouvoir consommer sereinement l'eau du robinet.

Comment est mis en application le règlement sur les eaux usées de 2020 pour les constructions déjà existantes et non conformes ? Est-ce que toutes les eaux usées de la commune sont traitées à la STEP ? Les récentes votations sur l'usage des produits phytosanitaires ont permis de prendre conscience de cette thématique, quel est l'état des lieux des mesures en vigueur dans notre commune ? ».

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. Il demande des informations quant au calendrier du projet de La Gotta.

M. **Vincent Schickel** lui répond que dans le cadre de la révision du PAL, l'IBUS supplémentaire de 0,4 a été alloué pour la construction des places de parking souterrain. Ce qui implique que la commune va devoir imposer un IBUS de 2,1. Cet IBUS va devoir être à nouveau mis à l'enquête. Ce projet va dès lors prendre du retard.

M. **Frésard** est satisfait de la réponse.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, la Présidente clôt la discussion.

13. Divers

La parole n'étant pas demandée, ni par les conseillers communaux ni par les conseillers généraux, la Présidente clôt la discussion sur les divers.

La Présidente rappelle de transmettre les interventions à Madame Christan pour la rédaction du procès-verbal.

La Présidente clôt cette assemblée en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation et leur engagement et leur souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 20h20.

La Présidente

La Secrétaire

Marianne Aebischer

Véronique Christan